

Règlement 10 & 5km de la Générosité

Art. 1 : Organisation

Le 26 juin 2022 aura lieu la 15ème édition des **5 & 10 kms de la Générosité** ainsi qu'une **Marche de 5 kms à Soubise**, ainsi qu'un Bike and run (cf règlement) organisée par l'Association Sportive du Centre Hospitalier en association avec la municipalité de Soubise.

Art. 2 : Participation

Cette épreuve est ouverte à tous (licenciés ou non) sous réserve d'être né avant 2005. Autorisation parentale pour les mineurs.

Art. 3 : Engagement

Les coureurs peuvent s'inscrire par correspondance, ils devront remplir le bulletin disponible sur le site : **www.aschrochefort.org** et **http://www.couirencharentemaritime.fr/**. Les licenciés FFA, FFTRI, devront joindre la photocopie de leur licence. Pour les autres fédérations et non licenciés, certificat médical « **De non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition daté de moins d'un an au jour de l'épreuve** », et expédier leur engagement dûment rempli à l'adresse suivante :

↳ Mr Jean-Marie LE BRAS 53 rue des Pêcheurs d'Islande 17300 ROCHEFORT.

Les inscriptions seront ouvertes également le jour de l'épreuve à partir de 8 heures, au « Foyer les Tournesols » 3, rue Maréchal Juin à Soubise.

Art. 4 : Parcours

Le départ de l'épreuve aura lieu à **9 h 30** pour les deux distances au « **Foyer Les Tournesols** » rue du Maréchal Juin, l'arrivée se situant au même endroit.

Art. 5 : Ravitaillement

Des postes de ravitaillement seront situés au km 5 et à l'arrivée.

Art. 6 : Récompenses

Chaque participant se verra remettre un lot.

Sont également récompensés les 3 premiers du classement Scratch Hommes et Femmes sur **le 5 & 10 kms** ainsi que **les premiers de chaque catégorie réglementée par la FFA.**

Il n'y aura pas de cumul de récompenses.

Art. 7 : Sécurité

Les coureurs devront respecter le code de la route. Des signaleurs de courses seront disposés tout au long du parcours pour sécuriser l'épreuve.

Art. 8 : Service Médical

La couverture médicale sera assurée par un médecin et une infirmière.

Art. 9 : Assurance

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance RC auprès de l'AXA SUNN et BRUNET 17300 Rochefort. Charge à chaque participant de souscrire une assurance individuelle accident.

Art. 10 : Reversement des inscriptions

L'intégralité des bénéfices liés à cette manifestation sera reversée au profit du centre « Les Tournesols » de Soubise (Centre accueillant des adultes handicapés)

Art 11 : Tout concurrent inscrit sur la distance des 5km, qui prolongera sa course sur le 10 km, se verra déclassé sur l'ensemble des 2 épreuves. Il en va de même pour le coureur inscrit sur le 10km et qui souhaiterait faire le 5km il sera considéré comme abandon.

Correspondant :

Jean-Marie LE BRAS 53 rue des Pêcheurs d'Islande 17300 Rochefort